

- Légende**
- Zones**
- UA = zone urbaine à forte valeur patrimoniale
 - UB = zone urbaine dense caractéristique des faubourgs
 - UC = zone urbaine à vocation résidentielle avec tissu lâche
 - UD = zone urbaine à vocation de logement collectif
 - UE = zone urbaine à vocation d'équipements
 - UF = zone de hameau (préservation du caractère architectural bressan)
 - UX = zone d'activités économiques
 - UZ = zone d'activités commerciales
 - UAj UBj UCj = zone urbaine de protection des berges des cours d'eau et de la ripisylve
 - 1AU = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation
 - 1AUe = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
 - 1AUr = zone de renouvellement à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation
 - 1AUx = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités
 - A = zone agricole
 - Aj = zone à vocation horticole ou maraîchère
 - As = Zone agricole stricte
 - Aco = Secteur agricole de corridor écologique
 - N = zone naturelle
 - Nco = Secteur naturel de corridor écologique
 - Na = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement et équipement lié au marché
 - NE = zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nv = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement de caravanes
 - 2AU = zone d'extension à urbaniser à long terme à vocation d'habitation
- ♦ Bâtiment agricole : ICPE
 ★ Changement de destination autorisé au titre du L.151-11 du Code de l'Urbanisme

- Bâtiment historique et structurant à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ▲ Patrimoine remarquable à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaires commerciaux à préserver au titre du L.151-16 du Code de l'Urbanisme

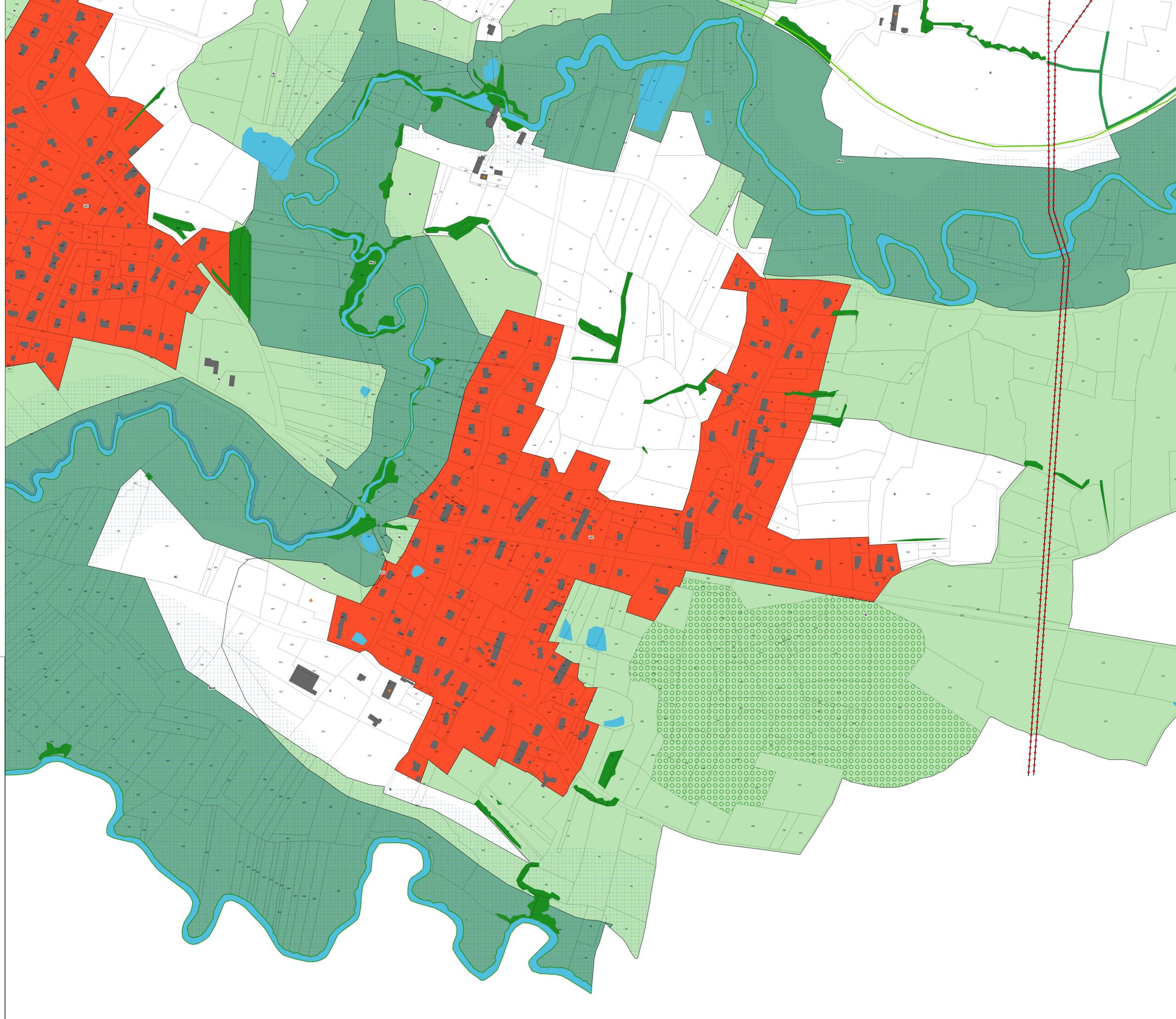
- Parcelle faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Voie Verte
 - ||| Cône de vue : Espace à maintenir ouvert
 - Emplacement réservé au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Espace Boisé Classé à conserver au titre du L.130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Espace Vert Protégé à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Arbre à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement d'arbres à maintenir et à valoriser au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Haies à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Servitude I5
 - Surface en eau

Liste des éléments du paysage

Numéro	Description
1	Hôtel-Dieu
2	Maison du Bailly
3	Théâtre Municipal
4	Tour Saint Pierre
5	Tour Saint Paul
6	Garage SNC
7	Immeubles présentant un intérêt architectural
8	Ancien garage Citroën
9	Edifice lié au transport de Sel
10	Demeures bourgeoises
11	Moulin du Bourgilliveau
12	Chapelle Saint Pierre en Louhansais
13	Hôtel particulier
14	Hospice Permet-Duratoire et Murets
15	Ancien dancing
16	Maison Passerat et Ancienne Mairie
17	Maisons accolées (maison et puits de bois)
18	Maison avec loggia
19	Ferme de la Trachie
20	Ferme Stulp
21	Ferme Bressan
22	Hôtel de Ville
23	Ancien Bâtiment
24	Eglise Saint Pierre
25	Eglise de Châteauneud
26	Musée Ecole des Beaux Arts
27	Anciens bains publics
28	Bouffet de la gare terminus
29	Site des Chapelliers
30	Abatons de bois
31	Salle de la Grenette
32	Groupe Scolaire Val Vincent
33	Risique
34	Anciennes halles ferroviaires de l'Écliet
35	Lavoir

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Continuité piétonne et projet de base de loisirs	3400,8	Commune
2	Création d'une médiathèque	3841,1	Commune
3	Élargissement rue de Sablès	1222,9	Commune
4	Accès départementale 108 La Chapelle Noire	2007,8	Commune
5	Aménagement carrefour rue de Beaufort avenue Fernand POINT	22,6	Commune
6	Aménagement rue Albert MAILLET	11	Commune
7	Aménagement carrefour rues de Jura et de la Neuplatte	30,9	Commune
8	Aménagement carrefour rues de Beaufort et du Jura	100	Commune
9	Contournement allée des jardins	1084,1	Commune
10	Extension jardins	3076,9	Commune
11	Contournement impasse de Varennes	79,7	Commune
12	Cheminement piéton place des Cordeliers - avenue Fernand POINT	488,8	Commune
13	Jonction entre rue Albert MAILLET et l'allée Jules MASSENET	408,3	Commune
14	Cheminement piéton Basse Neuplatte - Jura	1009	Commune
15	Cheminement le long de la Vallée et du Schéma	8711,6	Commune
16	Accès piéton SAU1 par chemin des Fontaines	59,4	Commune
17	Extension de la voirie pour desservir la zone SAU1	311,2	Commune
18	Aménagement de la voirie de desserte de la zone SAU1	216,3	Commune



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Commune de Louhans-Châteauneud

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

APPROBATION

Document arrêté par Délibération du Conseil Municipal en date du :

VERDI INGENIERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
 13 Avenue André Blond - 39100 DOLE
 Tél : 03 84 79 02 57 / Fax : 09 72 13 36 70
 Email : coe@verdi-ingenierie.fr

Pièce numéro :
4.5
 Echelle : 1/2000ème